

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LA VILLE DES AUMONES,
Tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon.

III.—LES CHARLOTTES.

Au milieu de la tempête affreuse qui vint fondre sur l'Eglise de France, il y a bientôt cinquante ans, lorsque le trône et l'autel paraissaient renversés pour toujours, que nos prisons étaient encombrées de prêtres vénérables qui fidèles à leur devoir, préféraient la couronne du martyr à la honte de l'apostasie, une pauvre fille, nommée Charlotte Dupin, d'abord ouvrière, ensuite domestique d'un ecclésiastique de la paroisse d'Ainay, fut incarcérée dans la prison de Roanne, comme coupable d'avoir rendu les modestes services de son état à celui qui avait le malheur d'être prêtre et qui était son maître. Pendant sa courte détention, elle apprit par sa propre expérience tout ce que les malheureux détenus ecclésiastiques et laïques avaient à souffrir de leurs barbares geôliers ; rendue à la liberté, elle se fit une douce obligation de consacrer sa vie à soulager les misères de ceux dont elle avait partagé la captivité. Sous le prétexte plausible de revoir les connaissances qu'elle s'était faites dans la prison, elle obtenait facilement la liberté de les visiter de temps en temps, et c'est dans ces visites assidues qu'elle s'empres- sait d'offrir aux infortunés détenus les petits soulagements en vivres et en vêtements qu'elle avait pu se procurer par son industrieuse charité. C'était par son entremise que plusieurs prisonniers pouvaient communiquer avec leurs familles répandues dans la ville et obligées de se montrer insensibles aux souffrances de leurs parents pour se soustraire à un sort pareil. Par l'entremise de Charlotte, des secours arrivaient régulièrement aux prisonniers ; elle avait tellement su intéresser leurs gardiens, ordinairement insensibles et durs, qu'on ne savait plus lui refuser l'entrée de la prison. Les portes s'ou- vraient facilement devant elle, elle était si simple, si pauvre, si bonne, qu'on ne pensait pas qu'elle voulût faciliter des évasions clandestines, et, en effet, ce n'était point ce qu'elle se proposait, elle regardait cette œuvre au-dessus de ses forces, et toute son ambition se bornait à nourrir et à vêtir ceux que les lois rigoureuses de ces temps d'iniquité et de barbarie eussent volontiers laissé mourir de faim et manquer des vêtements les plus nécessaires. Char- lotte courait donc pendant la semaine de maison en maison, quêdait pour le pauvre domicile de la rue Vaubecour, lorsqu'elle avait ramassé suffisamment pour offrir un modeste repas à ses amis détenus. Bientôt elle ne put toute seule suffire à la peine, elle s'adjoignit quelques pieuses filles aussi pauvres qu'elle, qui partagèrent son zèle, et ne travaillaient que pour le soulagement des prisonniers ; personne ne refusait aux pauvres quêteuses, elles rentraient dans leur modeste asile toujours chargées de provisions qu'elles avaient ramassées aux portes des maisons, ou dans les marchés de la ville qu'elle ne manquaient pas de visiter, surtout les dimanches.

L'abbé Linsolas, vicaire-général du diocèse pendant ces temps malheu- reux, profita plusieurs fois de la faveur dont jouissait la pauvre Charlotte au- près des geôliers, pour la charger de la plus auguste et de la plus noble mis- sion qu'une sainte et pieuse fille pût ambitionner. C'est à elle qu'il confia plus d'une fois des hosties consacrées, renfermées dans une petite boîte de car- ton, pour les donner aux ecclésiastiques prisonniers, afin qu'ils pussent se re- conforter du viatique sacré avant d'aller au supplice. L'humble vierge, char- gée de ce précieux trésor, s'acquittait avec la foi la plus vive de cette glo- rieuse mission et, tout en portant la nourriture du corps à ses chers pri- sonniers, leur livrait aussi, avec un indicible plaisir, la nourriture des âmes ; c'était elle aussi qui était chargée d'indiquer aux malheureux qui devaient aller au martyre les stations diverses où ils étaient sûrs de rencontrer parmi la foule qui se pressait sur leurs pas, des prêtres déguisés et fidèles, chargés de leur donner la dernière absolution, et il s'en trouvait jusqu'au pied des échafauds.

La charitable Charlotte avait pris une telle habitude de secourir les pri- sonniers que, lorsque la paix fut rendue à l'Eglise, lorsque les temples furent de nouveau ouverts à la piété des fidèles, elle continua, aidée de ses pieu- ses compagnes, à distribuer les mêmes secours dans les prisons principales de la ville. La charité des Lyonnais s'empres- sa de correspondre à la sienne, plusieurs riches habitants voulurent subvenir, chacun à son tour, aux frais de cette œuvre si méritoire, mais c'était toujours Charlotte et ses compagnes qui étaient les distributrices. Ces pieuses largesses qui dans le principe ne n'étaient faites qu'une fois la semaine, devinrent bientôt plus fréquentes ; les quêtes dominicales faites dans la ville par de pauvres ouvrières devenant

plus abondantes, les distributions furent aussi plus multipliées : le petit ap- partement occupé par Charlotte dans la rue Vaubecour n'était plus suffisant pour contenir et les denrées recueillies et les ustensiles nécessaires à leur préparation. Il fallut penser à chercher et à trouver un logement aussi mo- deste, mais plus vaste pour subvenir aux besoins d'une œuvre qui s'augmen- tait chaque jour. De pieuses personnes, à la tête desquelles on vit pendant longtemps la charitable madame Delpiein dont le nom seul rappelle dans no- tre ville toutes les vertus, vinrent en aide à la bonne Charlotte, et se cotisè- rent pour payer la dépense d'une location qui devenait de jour en jour plus importante. Ce fut dans la rue Sala, au rez-de-chaussée intérieur de la maison Maupetit que l'œuvre dite Charlotte, du nom de sa fondatrice, se régularisa et répandit ensuite ses bienfaits dans toutes les prisons de la ville. Celle dite de Roanne, celle de Saint-Joseph, celle dite des Recluses consacrée uniquement aux militaires, reçurent d'abord tour à tour les secours de Char- lotte, et bientôt simultanément et tous les jours elles eurent part aux sages distributions d'une nourriture saine et abondante. La pieuse Charlotte ne se contentait pas de nourrir ainsi les corps de ces malheureuses victimes de la justice humaine ; c'était un beau spectacle de voir cette multitude d'être- égarés ou coupables qui, pour la plupart, ne connaissent Dieu que pour le blasphémer, la religion que pour la mépriser, s'agenouiller à la voix de cette pauvre et simple fille et répondre avec attention aux saintes prières qu'elle adressait à Dieu avec ferveur pour leur apprendre doucement et sans effort à connaître, à aimer, et à servir celui qu'ils avaient négligé avec une coupable indifférence pendant la plus grande partie de leur vie.

Cependant Charlotte ne put résister longtemps aux fatigues d'une vie si bien remplie par les œuvres de son active charité ; usée par le travail, pliant sous le poids, elle termina sa modeste carrière au moment où son œuvre s'é- tablissait sur des fondements solides, et on portait ses saintes reliques dans la demeure des morts au moment où le bruit des cloches, où les salves d'artil- lerie, où les cris de joie de la population Lyonnaise saluaient avec enthousiasme l'entrée triomphante de Pie VII dans ses murs.

L'œuvre de Charlotte Dupin ne devait pas périr, la fondatrice dans le Ciel avait laissé sur la terre des héritières de sa charité et de son zèle pour le soulagement des prisonniers. Quelques pauvres filles aussi pieuses que mo- destes, partageant la vie commune, s'occupaient constamment, dans l'éta- blissement de la rue Sala, du soin de ceux que le monde abandonne commu- nément. On voyait chaque jour à des heures réglées de pauvres filles mo- destement vêtues portant deux à deux une large marmite suspendue à un bâton et dirigeant leurs pas du côté des prisons de la ville. Devant elles les verroux crient, les portes s'ouvrent ; à leur aspect les figures des prisonniers s'épanouissent, un moment de joie pénètre dans ces cœurs opprésés par la douleur. Quoique séparés de la société, ils ne sont donc pas étrangers dans ce monde ; cette pensée les soutient, les encourage, le pain noir de la prison disparaît sous une forme plus agréable ; s'ils sont malades, ils sont entourés de consolations et de soins ; s'ils doivent être conduits de brigade en brigade, entreprendre un long voyage, les bonnes Charlottes pourvoient avec une ten- dre sollicitude aux besoins de la route, des vêtements plus chauds, une chan- sure plus forte ou plus commode, quelques pièces de monnaie leur sont dis- tribués avec bonté : ce sont des mères qui s'appuient sur le sort de leurs enfants, et qui cherchent à leur rendre les chaînes plus légères, et à adoucir leur triste position.

Alors, les armées françaises envahissaient toutes les capitales de l'Eura- pe, le sort de leurs armées victorieuses amenait dans l'intérieur de la France des nombreux prisonniers de guerre qui, accablés sous le poids de leurs défaites, ressentaient toutes les privations de la misère et de l'exil. Lyon en vit des milliers traverser ses murs, y séjourner quelquefois, mais tous en sortaient bénissant les mains bienfaisantes qui s'empres- saient de soulager leur infor- tune, de leur faire oublier les malheurs de la captivité.

Plus les prisons de la ville étaient encombrées, plus le zèle charitable des Charlottes se multipliait, et semblait opérer des prodiges. Pendant plus- sieurs semaines, en 1811, quatre mille soupes furent distribuées tous les jours ; on eut dit que le miracle de la multiplication des pains opéré jadis par J.-C. dans le désert, se renouvelait au milieu de la ville de Lyon. Plus les pauvres Charlottes donnaient, plus elles recevaient. Ne pouvant suffire à tous les besoins à cause de leur petit nombre réuni en communauté dans leur maison de la rue Sala, elles appelèrent à leur secours d'autres pauvres filles qui n'étaient employées ordinairement qu'à la quête du dimanche ;

des dames de la plus haute distinction voulurent aussi leur prêter le secours de leurs bras : on vit alors ces mains délicates, accoutumées aux douces occupations de l'aiguille et de la broderie, préparer les herbages, découper le pain, attiser le feu, remplir enfin les fonctions de cuisinières des prisonniers. Une maladie contagieuse éclata bientôt au milieu de cette multitude de captifs entassés les uns sur les autres au milieu d'une saison ardente, dans des édifices trop étroits pour les contenir. Elle sévissait surtout dans la maison de la Commanderie, attenante à l'église de Saint-Georges, où de nombreux prisonniers avaient été entassés. Les Charlottes devinrent aussitôt des gardes-malades, elles quittaient à peine ces infortunés pour prendre un peu de repos, elles respiraient cet air empesté qui faisait chaque jour de nombreuses victimes. L'épouse d'un de nos plus respectables médecins, M^{me}. Dardignes, qui avait voulu partager, avec les charitables Charlottes, le soin des prisonniers, trouva une mort glorieuse dans l'accomplissement de ce devoir sacré que la Religion lui avait imposé, elle mourut victime de son zèle, et son nom conservé par un fils, modèle de toutes les vertus ecclésiastiques, dans la paroisse de Saint-Polycarpe, est un titre d'honneur qui doit passer à la postérité la plus reculée.

L'Œuvre des Charlottes avait pris plus de consistance depuis quelques années; le zèle des pauvres filles qui l'avaient commencée avait été secondé par l'autorité ecclésiastique, qui l'encourageait de ses exhortations et l'enrichissait des trésors de l'Eglise; les personnes riches voulaient aussi participer à ses mérites, et c'est parmi ces dernières qu'un conseil de direction avait été choisi pour lui donner une marche régulière, et assurer son existence future. Ce fut sous le patronage de Marie, comme mère de bon secours, que l'Œuvre fut définitivement établie. Les modestes filles de la rue Sala consacrées à cette Œuvre, prirent, avec l'approbation du cardinal Fesch, premier et naturel protecteur de l'Institution en qualité d'archevêque de Lyon, un costume religieux qui ne se distinguait que par l'éclat de sa pureté : c'est sous ce vêtement modeste que, pendant plusieurs années, les pauvres Charlottes se montraient traversant nos rues et nos places publiques, portant la soupe aux prisonniers, soignant leur santé, leur fournissant du linge propre, adoucissant leurs infortunes journalières. Cependant la supérieure des Charlottes, celle qui avait été la fidèle compagne et l'amie de la charitable fondatrice, la pieuse *Julian*, ayant, par de sages économies, réuni une assez forte somme d'argent, conçut l'heureuse idée d'acheter un terrain et de faire bâtir une maison où elle put réunir un plus grand nombre de collaboratrices, tout en se livrant avec elles aux pieux exercices de la fervente religieuse; un local plus vaste d'ailleurs, était nécessaire pour faciliter ses œuvres de charité, et les réunions des personnes zélées qui faisaient partie de l'Œuvre. Elle rencontra plus d'un genre de difficultés pour exécuter son projet; mais, patiente et douce, elle en vint à bout, et l'on voit maintenant dans la rue de Boudon une petite maison sur le seuil de laquelle on lit, gravées sur un morceau de marbre, ces paroles pieuses: *Jésus, Marie, Joseph, priez pour nous!* C'est là qu'est l'établissement des Charlottes, en faveur des prisonniers de la ville; c'est de là que partent chaque jour ces bonnes filles, portant sur leurs épaules, la nourriture des détenus; c'est de là qu'elles s'occupent de leurs vêtements, de leur santé; c'est de là que, toutes les dimanches, d'autres filles, pauvres ouvrières, se reposent des fatigues de leurs travaux de la semaine en parcourant la ville, et apportent dans cette humble maison le produit de leurs quêtes; c'est de là que partent, plusieurs fois l'année, les pauvres Charlottes pour aller dans les campagnes qui avoisinent la ville, frappant à la porte des chaumières et des chaëaux et intéressant les pauvres et les riches au soulagement des malheureux détenus, et apportant ensuite au centre commun le produit de leurs humbles supplications et de leurs charitables pèlerinages. Mais le costume des pauvres Charlottes a disparu depuis quelques années, bientôt ce nom sacré et précieux à la ville sera perdu; on ne les connaîtra plus que sous le nom de Sœurs de Saint-Joseph, nom qui n'est pas sans mérite certainement, mais qui ne rappellera plus celui de la charitable fondatrice, qui fut populaire dans notre religieuse cité, et que l'on devait chercher à conserver au lieu de chercher à l'effacer. Nous savons que les Charlottes luttèrent longtemps contre le changement de costume que l'autorité ecclésiastique voulait leur imposer, nous ne savons pourquoi; après avoir résisté plusieurs années par respect pour leur fondatrice, elles se soumirent par esprit d'obéissance, elles furent incorporées à la congrégation des sœurs de Saint-Joseph, et dans quelques années le nom de Charlotte sera oublié. Nous faisons des vœux sincères pour qu'un pareil malheur n'arrive pas; ce nom doit être cher à la ville de Lyon, il doit être conservé, et pour cela il faut que les humbles servantes des prisonniers reprennent le modeste costume qui leur avait été donné par le cardinal Fesch, archevêque de Lyon. Peut-être trouverait-on dans l'Institution des Charlottes une pépinière honorable de filles pieuses et dévouées, si nécessaires dans nos prisons, dont le secours est sollicité par les dépositaires de l'autorité politique.

Nous ne devons pas oublier de dire ici que les associées à l'œuvre de Charlotte pour le soulagement des prisonniers, dès l'origine de cette institution embrassèrent aussi les hôpitaux dans l'ardeur de leur zèle; on les voyait et on les voit encore chaque dimanche se répandre deux à deux dans les salles de l'Hôtel-Dieu et là passer une partie de leur journée aux soins les plus délicats et en apparence les plus malpropres de ces pauvres malades, nettoyer leurs cheveux, laver leurs mains, les encourager ensuite par quelques douces et consolantes paroles, leur faire des lectures touchantes pour les porter à la patience, à la résignation, leur parler de Dieu qui doit recom-

penser leur humble soumission dans les souffrances. Sublime et doux ministère tout à la fois! Voilà l'œuvre d'une pauvre fille que le monde n'a pas connue, et qui n'a pas connu le monde, qui a trouvé dans sa piété le moyen de secourir la classe la plus abandonnée de la société, les prisonniers; qui a passé en faisant le bien, et qui n'a laissé après elle, un monument plus durable que ceux fondés par la philosophie du jour.

La maison des Charlottes, dans la rue Boudon, renferme encore une vingtaine de petites filles, dont les parents coupables expient dans les prisons des crimes punis par les lois; ces pauvres enfans végétaient sans aide, exposés à tous les excès d'une dépravation précoce, si les charitables Charlottes ne les retiraient pas dans leur pauvre logis pour leur donner, avec le pain des pauvres prisonniers, une éducation chrétienne et un état qui assurera plus tard à ces chers enfans une existence honorable dans la société.

Le chapitre suivant au prochain numéro.

CATÉCHISME DE L'UNIVERSITÉ.

Suite.

DES SACREMENTS.

L'Ecolier.—Qu'est-ce que le baptême?

M. Michellet.—Le baptême chrétien n'est plus seulement une entrée corporelle dans la vie; c'est une initiation morale. La nature et l'homme sont l'un et l'autre épurés, dégagés de toute souillure pour se réconcilier et s'unir. (Org. du Droit, 9.)

L'Ecolier.—La nature est Dieu; elle n'a pas besoin d'être épurée; la nature et l'enfant sont des portions de Dieu; elles n'ont jamais été divisées? —Qui a le pouvoir d'administrer le baptême?

M. Matter.—Dans l'origine, le baptême pouvait s'administrer par tous les chrétiens baptisés, par les prêtres, les diacres. (Hist. de l'Egl., t. 3, 95.)

L'Ecolier.—Je comprends bien que les prêtres, les diacres pouvaient faire ce que tout le monde faisait; mais je ne comprends pas que vous sembliez supposer que tout le monde aujourd'hui ne puisse plus baptiser valablement et même très licitement en cas de nécessité.—Qu'est-ce que la confirmation?

M. Matter.—C'était, dans l'origine, une bénédiction épiscopale qui conférait le don du Saint-Esprit par l'imposition des mains. (Hist. de l'Egl., t. 1.)

L'Ecolier.—Et encore maintenant, ce n'est pas davantage, sauf l'onction de l'huile sainte qu'on y ajoute, comme on le faisait dans l'origine.—Qu'est-ce que le sacrement de l'Eucharistie, et qui l'a institué?

M. Michellet.—Ce fut au IX^e siècle que Pascal-Robert enseigna le premier, d'une manière explicite, la merveilleuse poésie d'un Dieu enfermé dans un pain. Les anciens Pères avaient entrevu cette doctrine; mais le temps n'était pas venu. (Hist. de Fr., t. 1, 388.)

L'Ecolier.—Ignorance! calomnie! Un Dieu enfermé dans un pain! Les luthériens seuls ont dit ce'a. L'Eglise catholique a toujours enseigné le changement du pain au corps de Jésus-Christ et le changement du vin en son sang. Ce fut au neuvième siècle, ajoutez-vous, qu'on enseigna ce mystère pour la première fois. Vous n'avez donc pas lu le Nouveau-Testament qui, en six chapitres différents, en parle si clairement, chapitres qu'ont si bien commentés tous les saints Pères, depuis saint Iguace jusqu'à saint Bernard. Le sacrement de pénitence remet-il les péchés?

M. Matter.—Les actes de la pénitence sont symboliques; l'absolution d'abord fut également regardée comme telle, et la rémission abandonnée à celui qui seul peut les remettre. (Hist. de l'Egl., t. 1, 199.)

L'Ecolier.—Prouvez donc que Dieu ne peut remettre les péchés que par lui-même; prouvez que ces paroles de l'Homme-Dieu, "Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez," n'ont donné aucun pouvoir aux prêtres? Fait-on bien de se confesser?

"Un élève de troisième.—C'est une bêtise. (Siècle de Louis XIV, que l'on voit en troisième.)

L'Ecolier.—Voltaire, est-ce sérieusement que vous avez dit cette bêtise? —Oh non! "La confession est une institution divine qui n'a eue commencement que dans la miséricorde infinie de son auteur; (Œuvres, t. 34, 306.) on peut la regarder comme le plus grand bien des crimes secrets." (T. 17, 104.)

L'Ecolier.—Marmontel, que pensez-vous de la confession?

"Que c'est un préservatif bien salutaire pour les mœurs de l'adolescence, que l'usage et l'obligation d'aller tous les mois à confesse; la pudeur de cet humble aveu de nos fautes les plus cachées en épargne peut-être un plus grand nombre que tous les motifs les plus saints."

L'Ecolier.—Et vous, M. Fitz-William?

"Qu'il est impossible d'établir la vertu, la justice, la morale sur des bases tant soit peu solides, sans le tribunal de la pénitence, qui ne peut subsister sans la croyance à la présence réelle, principale base de la foi catholique romaine."

L'Ecolier.—Et vous, le plus sage des Grecs?

"Au cas qu'on ait commis le mal, il faut s'en accuser au juge, afin d'en recevoir la punition."

L'Ecolier.—Voilà donc la confession démontrée bonne, utile, nécessaire, par le témoignage d'un protestant, d'un philosophe, d'un incrédule et d'un païen.

DES FINIS DERNIÈRES.

L'Ecolier.—Qu'est-ce que la mort?

M. Michelet.—C'est une sépulture sacerdotale où l'homme, aux dépens de son orgueil, se réconcilie avec la nature, se soumet à elle humblement... La sépulture est encore un mariage. (Orig. du Droit, introd., 64.)

L'Ecolier.—Sépulture sacerdotale ! Seriez-vous du système de Condorcet, qui prétendait que, quand il n'y aurait plus de prêtres et de rois la mort tomberait en désuétude ? Que dites-vous de l'enfer ?

M. Lermnier.—L'enfer est un mensonge, ce dogme ne se trouve pas dans le christianisme. C'est une pernicieuse imposture que rien ne justifie. (Ami de la Rel., 10 mai 1834.)

M. Ferrari.—C'est une épouvantable absurdité. (Extr. de Vico, 385.)

M. Laroque.—Rien n'est plus véritablement impie. (Journ. de l'Instr. publique.)

M. Comte.—L'enfer est un conte comme celui de Croquemitaine. (Cours d'Ast., Union cath. 66.)

L'Ecolier.—Admettez-vous un purgatoire ?

M. Magnin.—Non, cette idée de purgatoire ne fit partie de la croyance générale qu'au Xe siècle. (C. de Lit. étr. 1834.)

L'Ecolier.—Il paraît que le livre des Machabées, les évangiles et les épîtres des apôtres, qui en parlent ou le supposent, ont été composés au dixième siècle ? Existe-t-il un paradis ?

L'Inspecteur.—Non, la terre est un lieu privilégié... dire que la terre est un lieu d'exil, c'est nier en tout les pouvoirs de l'âme. (Livre d'Inst. mor., 246.)

L'Ecolier.—Vous ne croyez donc pas à une autre vie ?

M. Broussais.—Telle est ma foi, je ne crois rien et je n'espère rien pour une autre vie, parce que je ne saurais me le représenter. (Prof. de foi. Ami de la Rel. t. 100, p. 113.)

M. Michelet.—Théologiquement parlant, la vie future est la suprême individualisation. Quant aux récompenses et à la pénalité, il ne faut point en chercher d'autres que dans la forme même du souvenir. (Cours au coll. de Fr.)

L'Ecolier.—Pas d'enfer, pas de ciel, pas d'autre vie. Dieu nous a donné une soif inextinguible pour la science, qui augmente à mesure que nous essayons de l'apaiser.—Elle ne sera jamais éteinte, Dieu nous trompe.— Nous avons une active que rien n'épuise ; une ambition que le succès ne fait qu'aiguiser ; des desirs que rien ne rassasie.—Nous mourons inquiets, humiliés, déchus ; Dieu nous trompe.—Le besoin de jouir nous dévore, et tous les plaisirs terrestres ne le satisfont pas : Il ne nous a été donné que pour notre malheur.—Tous les peuples anciens et modernes ont cru à l'existence de l'enfer et du paradis.—Préjugés.—Ce qui se trouve partout ne peut venir que de la vérité.—Cet examen est faux.—Tous les législateurs donnent à leur loi une sanction ;—Dieu a été moins prévoyant.—Il nous donne des commandemens, nous ordonne de les observer, nous promet récompense, nous montre des châtimens.—Comédie.—Nous voyons quelquefois le méchant heureux, et l'homme heureux mourir dans la misère ; il faut bien que tout rentre dans l'ordre un jour ;—Cela n'est pas nécessaire.— Robespierre ne peut rester en paix à côté de la vertueuse Elizabeth ; et un Néron ne peut avoir le sort d'un Vincent de Paul.—Pourquoi pas ?—Mais c'est détruire le seul frein qui retient le méchant tout-puissant ; c'est enlever la seule consolation qui reste au pauvre malheureux.—Qu'importe ?— Mais il s'agit d'une éternité de bonheur ou de malheur ; le plus sûr serait de vivre de manière à s'assurer un sort :—Vogue la nacelle, arrivera ce qui pourra.—O absurdité ! O méchanceté ! O aveuglement ! Mon Dieu, ne m'abandonnez pas ; le succès d'un procès m'absorbe tout entier, que le succès de mon salut ait au moins quelques unes de mes pensées.

BIEN ET MAL MORAL.

L'Ecolier.—Sur quoi sont fondés le bien et le mal moral ?

M. Lafaist.—Sur la raison : la règle suprême de nos actions est trouvée, toutes les lois que notre raison, ayant déclaré une action bonne ou mauvaise nous nous jugeons tenir à l'accomplir ou de nous en abstenir. (Cahier de Mor. et de Psycholog.)

L'Ecolier.—Comment, M., osez-vous, sans rougir, lâcher la bride à toutes les passions ?

M. Villemain.—Sur le succès ! C'est un arrêt de la justice éternelle, qu'une volonté honnête et ferme atteigne son but, et qu'une volonté faible ou vicieuse soit au moins condamnée au châtement de l'impuissance. (Alm. universit. 1842.)

L'Ecolier.—Tout ce qui réussit est donc honnête ; tout ce qui ne réussit pas est vicieux ! Chatel, Ravillac, Louvel, vous êtes honnêtes gens, vous réussîtes dans vos projets ; braves Polonais, vous êtes des scélérats, vous avez été vaincus...

M. Damiron.—Sur le bien de chacun ! Jouir et souffrir des causes qui, de quelques façons, nous favorisent ou nous contrarient dans notre marche vers le bien, les aimer ou les haïr, les rechercher ou les repousser, sont choses très licites, je dirai très obligatoires. (Cours de Philosophie, t. 1, etc. etc.)

L'Ecolier.—Je croirai volontiers, messieurs, que tout est égal pour vous, et que vous n'admettez ni bien ni mal.

M. Lermnier.—Y a-t-il du bien ? Qu'est-ce que le mal ? Qu'est-ce que le bien ? Il n'y a pas de mal ! L'enfer est un mensonge ; le mal une chimère. (Rev. t. 7, 644.)

L'Ecolier.—Quel fou déchainé ! M. Jouffroy, qu'est-ce que le bien et le mal moral ?

M. Jouffroy.—Le mal n'est point quelque chose de positif ; c'est l'imperfection du bien ou de l'ordre ; ce qu'on doit dire du bien, c'est qu'il est imparfaitement bon, que son ordre n'est point complet. (Sorb. et Phil., 42 et suiv. du Mal et du Bien 374.)

L'Ecolier.—De sorte que, traiter son père, voler son voisin, trahir sa patrie, ne sont point des choses positivement mauvaises ? Il y a même de l'ordre là dedans, seulement il est incomplet ? Autant valait-il répondre comme votre collègue.

M. Lermnier.—Il n'y a de positif que ce qui est idéal ; et les facultés idéales n'ont pris leur essor qu'après les deux premières époques du monde : celle des chasseurs et des pasteurs ; lorsque, à la troisième époque, l'agriculture eut rendu la nourriture plus certaine et plus abondante. (Rev. 3e série, t. 3, 257.)

L'Ecolier.—Donc les idées viennent du ventre, les facultés intellectuelles de l'estomac, l'homme ne pense que lorsqu'il est bien repu ? O brutes !

M. Lafaist.—Le bien, pour l'homme, ne peut être connu que par sa destinée, la destinée de l'homme consiste à développer le plus possible les penchans : donc, c'est en quoi consiste aussi son bien. (Cahier de Mor. et Psychol.)

L'Ecolier.—Réfutez vous vous-même, s'il vous plaît ?

M. Lafaist.—Si l'homme, pourtant, a été fait pour le bonheur, il y aurait, entre sa condition et sa destinée, une étrange contradiction, puisque les passions mènent à un état pénible. (Ibid.)

L'Ecolier.—M. Bellaguet, la morale est-elle nécessaire ?

M. Bellaguet.—Elle n'est pas sans utilité ; voilà pourquoi je suis d'avis qu'on enseigne aux enfans quelque science de mœurs, afin que sachant ce qu'il faut faire dans la vie et pourquoi il faut le faire, ils se conduisent comme d'honnêtes citoyens. (Al. uni. 1832.)

L'Ecolier.—Messieurs les instituteurs, suivez-vous les conseils de l'illustre professeur ? Où en sont vos enfans en fait de culte et de morale religieuse ?

—Nous n'enseignons pas ces bêtises là. (Tabl. de l'Inst. etc. par M. Lorrain.)

L'Ecolier.—M. Bouillier, à quel signe peut-on connaître que la morale est en progrès ?

M. Bouillier.—Le vrai progrès moral et religieux consiste en ce que chacun obéit à la loi qu'il se donne lui-même, et qui doit être aussi considérée comme la volonté du Créateur, révélée à son esprit par la raison.

L'Ecolier.—Et vous avez intitulé le livre qui renferme ces principes, catéchisme admirable ! Oh ! vraiment il est admirable ; mais c'est de bêtise ; Citez une époque heureuse où ait fleuri cette morale.

M. Bouillier.—L'époque où elle a exercé plus d'empire sur les âmes a été la fin du 18e siècle.

L'Ecolier.—L'époque où dominaient Voltaire, Rousseau, Diderot, Helvétius, et où régnaient, avec le bourreau pour ministre, l'échafaud pour autel et les honnêtes gens pour victimes, les Danton, les Carrier, les Lëbon, les Marat, les Robespierre, etc.

A continuer.

BULLETIN.

Des On-dits.—Noyé.—Etats-Unis.—Nouvelles d'Europe.

Depuis quelques semaines, la politique du pays paraît presque assoupie. Tous les journaux sont d'acc. Les uns se tiennent aux aguets et se lamentent ensuite de n'avoir rien pu découvrir ; les autres expliquent et commentent les faits passés suivant leurs goûts et leurs inclinations, ayant toujours soin de leur donner la couleur qui leur revient le mieux. Celui-ci est toujours prêt à censurer ce que l'autre approuve ; celui-là ne parle que des personnes et de la nécessité de rappeler l'ex-ministère, tandis que l'autre n'y voit qu'un contre-bonsens indéfinissable ou une inconséquence ridicule qui ressemblerait plutôt à un enfantillage qu'à une démarche gouvernementale. Quelques-uns s'empressent de repousser toute possibilité d'un rapprochement entre le gouverneur et ses ex-ministres, appuyant cette impossibilité sur ce que la retraite des ex-ministres ayant été volontaire et de leur choix, sir Charles ne peut plus les demander ; quelques autres se bercent de l'espoir qu'un nouveau ministère se formera bientôt, que les vues libérales du gouverneur ne peuvent manquer d'être appréciées et comprises, que le libéralisme et le patriotisme bien reconnus de ceux qu'il a voulu appeler et retenir auprès de lui aurait dû suffire pour en convaincre. Ils espèrent que les délais apportés par le gouverneur à la formation de son ministère, parce qu'il se veut composer d'hommes agréables à la majorité de la chambre, feront enfin ouvrir les yeux sur la pureté de ses intentions et la légitimité de ses principes. Quelques autres croient que la dernière élection de Montréal doit suffire pour convaincre M. Viger de l'inutilité d'attendre plus longtemps, qu'il perd son temps et ses peines à rester au pouvoir, que toute tentative de se part de se rallier les esprits, fit-il même des miracles, sont des coups d'épée dans l'eau. Il en est d'autres pourtant qui croient que la vérité finira par se faire jour

qu'il ne doit pas se laisser sitôt d'attendre. Enfin, pendant que les uns l'accusent d'opiniâtreté et d'aveuglement à vouloir rester encore au ministère malgré tant et de si grandes manifestations d'improbation, il en est d'autres qui s'indignent de ce qu'on ne veut pas lui laisser au moins le temps et l'occasion de manifester ses intentions par ses œuvres; qu'il y a injustice à lui refuser quelques mois, après avoir accordé plus d'une année d'inaction sans se plaindre, dans une circonstance toute récente. On doit comprendre que, dans une telle diversité d'opinions et de sentimens, il est bien difficile, et à peu près inutile, de tenir nos lecteurs au courant des prétentions de chacun. Aussi n'avons-nous fait ce résumé que pour faire comprendre l'impossibilité où nous sommes de pouvoir donner encore quelque chose de positif et de certain, si ce n'est que les bruits qui faisaient rappeler sir Charles Metcalfe sont faux, que S. Ex. paraît disposer à tenter tous les moyens possibles avant d'abandonner la partie; et que le médecin, qui avait été envoyé d'Angleterre pour extraire le chancre qu'il avait à la joue, a fait l'opération avec tout le succès désiré. M. Viger est à Kingston depuis quelques jours. Peut-être va-t-on finir par prendre de nouvelles mesures, mais rien n'a encore transpiré.

On a trouvé entre Contrecoeur et Sorel le corps d'un noyé dont voici le signalement: Il avait à peu près 25 ans, cheveux noirs, surtout d'étoffe gris cendré, veste et pantalon de drap bleu, caleçon de toile du pays, double chemise de coton une blanche sous une barée, un stock, des bottes noires, plusieurs figures piquées sur les bras, principalement le saint nom de Jésus, et les lettres J. B. L. sur le bras gauche. Si les parens du défunt veulent avoir d'autres renseignements, ils pourront s'adresser au Curé de Contrecoeur.

Il paraît que la révolution qui a éclaté à St. Domingue (Haïti), au lieu d'être réprimée a pris un caractère d'extension et de gravité qui devient maintenant difficile à arrêter. Quoique les dernières nouvelles fussent peu certaines, néanmoins il y avait tout lieu de croire, aux dernières dates, que les mulâtres et les blancs qui, comme l'on sait, possédaient toute autorité, avaient été repoussés sur plusieurs points par les noirs, et que ces derniers s'étaient déjà emparés de quelques places importantes. Si la liberté est un bien infiniment désirable, il est bien pénible pourtant de laisser des peuples s'agorger mutuellement avant de les mettre en état de pouvoir profiter de ce bienfait. Il n'y a donc point de doute que ce serait leur rendre un service éminent que d'y rétablir l'ordre et la paix; et probablement, du moins nous l'espérons, que quelque puissance Européenne finira par y interposer son autorité. Autrement il serait bien à craindre que l'émancipation eût été pour eux un malheur plutôt qu'un bonheur. Car, si nous en jugeons par les autres pays de l'Amérique du Sud qui se sont émancipés de leurs-mères patries, nous serions forcés d'avouer que l'avantage qu'ils en ont retiré n'est pas encore certain et que les guerres continuelles qui y régneront depuis ce temps là, donnent lieu d'en conjecturer tout le contraire. Nous disons conjecturer, car jusqu'à présent nous n'avons que peu de renseignements sur ces contrées, et encore sont-ils bien incomplets. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que les différentes Républiques du Pérou se faisaient tout dernièrement une guerre très acharnée et qui pourrait bien ne pas finir encore de sitôt, quoiqu'il paraisse pourtant maintenant certain que les provinces unies viennent de remporter une victoire complète sur Rivera, le général de l'armée du nouvel Etat Oriental de l'Uruguay.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons, par un navire arrivé de Rio Grande [Brésil], en 47 jours, que le général Rivera avait réussi à rentrer dans Montevideo; et à y introduire un puissant renfort et des approvisionnements considérables pour la garnison. On ne donne d'ailleurs aucuns détails sur ce fait qu'il est vrai, prolongera sans doute longtemps encore la guerre désastreuse.

L'*Hibernia* est arrivé à Boston dimanche dernier. Les nouvelles que nous ayons pu recueillir jusqu'à présent, ne nous paraissent ajouter que peu de chose à ce que nous savions déjà. La sentence de M. O'Connell et de ses co-accusés n'a pas encore été prononcée et par conséquent cette affaire est toujours dans le *statu quo*. Rien n'a encore transpiré, qui puisse faire pressentir quel sera le résultat de sa condamnation.

En Angleterre, la place de chef de la justice, laissée vacante par la mort de lord Abinger, a excité la convoitise et a été cause de beaucoup de commentaires

et de spéculations, comme c'est l'ordinaire. Mais la nomination du procureur-général, sir Frédéric Pollock, à cette haute dignité, celle du solliciteur-général, sir William Follett, à la place de procureur-général et celle de M. Thessiger comme nouveau solliciteur, a déjà mis fin à toutes les conjectures. Dans le parlement, rien d'intéressant n'avait été agité sur les affaires du Canada.

En France, Louis-Philippe continuait ses poursuites contre la presse. Les éditeurs de la *Gazette de France* et de la *Nation* avaient été condamnés chacun à une année de détention et à 12,000 fr. d'amende, comme libellistes. Le libelle était contenu dans une lettre écrite par M. de Rochefoucauld, duc de Doudaiville, publiée par la *Gazette* et reproduite par la *Nation*. Mais cela n'empêchait pas l'épiscopat de poursuivre sa glorieuse entreprise. Les évêques de Bourges, de Clermont, de St. Flour et du Puy, ont aussi présenté en commun une adresse au roi sur la liberté d'enseignement. Cette adresse démontre la nécessité de baser tout système d'éducation sur la religion, se plaint que l'esprit qui anime l'Université est irréligieux et tend à substituer une philosophie incrédule à la salutaire influence de la religion.

L'Espagne paraît encore tranquille, quoiqu'il y eut, dit-on, des craintes de conspiration de la part des Carlistes. Mais ce n'était que des rumeurs.

Le Portugal paraît plus agité. L'insurrection d'Almeida qu'on avait crue comprimée, paraît plus inquiétante que jamais, si on en croit certains rapports. Mais comme ces nouvelles ne nous sont encore parvenues que par les papiers marchands, peut-être sont-elles exagérées.

Pour ce qui regarde l'Italie, Naples et la Sicile, ce sont toujours les mêmes bruits et probablement toujours les mêmes faussetés.

En Grèce, la nouvelle constitution était enfin terminée, agréée et sanctionnée par le roi Othon et proclamée.

La sublime Porte a enfin cédé aux représentations des ambassadeurs d'Angleterre et de France et a promis solennellement de prendre des mesures pour empêcher que tout chrétien qui, après avoir embrassé le mahométisme, reviendrait au christianisme, ne fût être exécuté, ni vexé en aucune manière.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

Adresse à la reine.—Les catholiques d'Hamilton se sont assemblés lundi dernier au soir, d'après avis public, à l'église de Ste. Marie, sous la présidence de M. le vicaire-général Macdonald, pour passer des résolutions et voter une adresse à la reine, improuvant la conduite arbitraire, injuste envers les accusés et injurieuse à tout le corps catholique, que les officiers de la couronne ont tenue dans le procès d'Irlande, en excluant tous les catholiques du jury. Le rév. président parla avec chaleur de la politique du gouvernement anglais; qui flétrissait ainsi, non seulement huit millions de ses sujets d'Irlande, mais tous les catholiques du monde entier. "Devons-nous, dit-il, être traités comme des parjurés parce que nous ne voulons point souscrire aux 39 articles? Et faut-il que notre loyauté soit calomniée et nos personnes insultées par des procédés si tyranniques et si inouïs? Non! il mentent ceux qui nous accusent de déloyauté; être loyal est de l'essence de notre sainte religion; notre devise est: "Craignez Dieu et honorez le roi," et parce que le gouvernement ne peut pas nous forcer, après trois cents ans de patientes souffrances, d'avaliser son *credo* parlementaire, il cherche à nous écraser par des actes d'arbitraire militaire et civil. Faisons donc de courageuses remontrances contre une pareille tyrannie, et que notre gracieuse et bien aimée reine sache que nous ne le cérons à qui que ce soit en loyauté envers S. M. et son gouvernement, mais que nous ne souffrirons point, sans remontrances, qu'on nous prive des droits dont jouit la secte la plus méprisable dans ses états. Notre loyauté à nous est basée sur des principes religieux, et non sur l'intérêt personnel. Elle n'est pas comme la loyauté dont les origines sont profession, une loyauté conditionnelle, qui ne doit durer, comme ils le déclarent, qu'aus-i longtemps que leur secte soi-disant nationale ne sera soutenue, choyée et dorlotée par l'état."

Le révérend orateur entra dans de longs détails statistiques sur les diverses communautés chrétiennes dans la Grande-Bretagne et le reste de l'Europe, et démontra clairement que dans les possessions britanniques seules les catholiques l'emportaient en nombre sur toutes les sectes protestantes réunies; et il termina en remarquant que la mesure blesserait les sentimens de tous les catholiques de l'univers, et que leurs certaines de millions de voix ne feraient entendre qu'un seul cri, celui de la détestation des actes coercitifs et impérieux du soi-disant gouvernement libéral anglais envers ses sujets catholiques d'Irlande.

Les résolutions et l'adresse, qui sont écrites dans un langage respectueux mais énergique, ont été adoptées à l'unanimité. *Canadien.*

PROVINCES D'EN-BAS.

—Mgr. Walsh, coadjuteur d'Halifax, débarqua à Liverpool le 14 mars, était à Paris le 17, et arriva à Marseille le 24, ayant fait en vingt jours un voyage de 3100 milles. Il était rendu à Rome le 27 mars. *Idem*

Association pour la Propagation de la Foi.—Le Register d'Halifax du 23 avril donne une liste de souscriptions dans cette ville pendant les six semaines finissant le 10 avril; elles se montent à £22 6 11½. Le même journal dit que les collectes pendant l'année se sont montées à plus de £100, malgré la pauvreté de la population catholique et les appels nombreux faits à sa charité.

Terreneuve.—Le révérend Edward Field vient d'être nommé à l'évêché protestant de Terreneuve et de la Bermude.

Nouveau Brunswick.—C'est avec un plaisir extrême, dit le *New Brunswick* de St. Jean, que nous annonçons que le révérend James Dunphy a été élevé à la dignité de vicaire-général du Nouveau-Brunswick par M. Dolard, évêque du diocèse. Cette promotion n'est pas plus flatteuse pour le révérend pasteur lui-même qu'elle n'est satisfaisante pour sa nombreuse et respectable congrégation, par qui ses vertus, son zèle et son assiduité infatigable à remplir les devoirs de son ministère, sont dûment appréciés. *Idem.*

FRANCE.

—Mgr. de Tournefort, évêque de Limoges, a succombé jeudi, 7 mars, à une longue et douloureuse maladie, dans sa 83^e année. Le testament de Mgr. de Tournefort a été déposé au greffe du tribunal: il établit que ce digne prélat meurt dans un état de pauvreté complète, et ne laisse pas de quoi se faire enterrer.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Violation de sépulture.—Deux individus, Pierre Normandin et Pierre Pigoula, accusés d'avoir exhumé et enlevé un corps du cimetière, viennent de subir leur procès à la session trimestrielle de la paix à Montréal. Ils ont été condamnés à payer dix piastres d'amende et à donner caution pour leur bonne conduite.

ISLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

—La législature de cette île a été prorogée le 30 mars. Un journal de l'opposition attribue au gouverneur, sir Henry Huntley, le dessein de recommander la réunion de l'île au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse. *Idem.*

IRLANDE.

Dîner offert à O'Connell dans Covent-Garden théâtre.—Le 12 mars, a eu lieu ce banquet qui occupait, depuis quelques semaines, tous les habitants de Londres.

La salle du théâtre, outre le grand lustre du milieu, et les petits lustres des loges, était éclairée par 30 candélabres élégants en or moulé. La scène était décorée de glaces au milieu et sur les côtés. On dit que le nombre des convives était de 1,100; il y en aurait eu moitié de plus, s'il avait été possible de leur donner place.

Le service des tables était fait par 200 domestiques environ.

La table du milieu, à laquelle était assis le président, M. F. S. Duncombe, ayant à sa droite, M. O'Connell et à sa gauche lord Shrewsbury, était un peu plus élevée que les autres.

Sur un écran, derrière le président, étaient écrits en verres de diverses couleurs ces mots: *Justice à l'Irlande!* Au dessus était le nom de M. O'Connell, écrit en verres verts. Plus loin était l'orchestre, occupé par plus de 30 instrumentistes. Autour d'une table, sur la scène, se trouvaient des chanteurs.

Parmi les membres qui étaient assis aux tables principales, on cite lord Camoys, lord Dauboyne, sir Metcalfe, M. Sherman Crawford, M. James Pattison, le docteur Bowring, M. J. O'Connell, O. Olozaga, ex-ministre d'Espagne, etc.

À six heures, une fanfare annonce l'arrivée de M. O'Connell, du président et d'autres personnalités distinguées. Une sensation indéfinissable parcourt toute l'assemblée, tous les regards se portent vers un point, un seul, la porte par laquelle doit entrer M. O'Connell. Il paraît à la porte gauche de l'avant-scène et son entrée est saluée par d'immenses applaudissements.

Il n'est guère possible de se faire une juste idée du coup d'œil que présentait la salle à ce moment. Les galeries, les loges, exclusivement réservées aux dames, présentaient une magnifique rangée de charmantes femmes qu'avait gagnées l'enthousiasme, tandis que dans la salle des cris de joie et de triomphe se succédaient sans interruption.

Enfin le calme se rétablit. Le révérend docteur Magge, chapelain de M. O'Connell, dit le *Benedicite*, que les chanteurs exécutent après lui.

Aussitôt après le dîner, le président, M. Duncombe, se lève et prend la parole pour proposer un toast: " Dans l'accomplissement de la charge qui m'a été dévolue, dit-il, j'ai à proposer la santé de la Souveraine (applaudissements), de celle qui, à part les fautes graves de ses ministres, tient une place plus ferme dans le cœur et les affections de ses sujets anglais ou irlandais qu'aucun Souverain jusqu'ici. (Immenses applaudissements.) J'ai entendu dire dans la chambre des communes, par le premier ministre, que le moment le plus heureux de sa vie serait celui où il verrait la Reine poser le pied sur le sol irlandais, et, comme un esprit bienfaisant, rendre la paix à ce pays de divisions. C'est là une accusation de loyauté contre le peuple irlandais. Je demanderai qui a empêché la Reine d'aller en Irlande? Est-ce l'honorable ami qui se trouve à ma droite? (M. O'Connell.) Est-ce le peuple irlandais? Non, c'est la faction qui a empêché en 1830 le roi Guillaume de jouir de l'hospitalité qui lui avait été offerte par les citoyens de Londres. Cette faction empêche aujourd'hui la Reine de visiter ses sujets irlandais, parce que ceux dont le devoir est de la suivre n'oseraient monter

leur face à un peuple dont ils ont si scandaleusement insulté l'origine, la langue et la religion. (Applaudissements.)

Où sait très bien que sans cette raison la Reine eût visité l'Irlande l'année dernière; au lieu de cela, la France et la Belgique ont été favorisées de sa présence. Il eût été plus heureux de voir la reine d'Angleterre revenant de visiter l'Irlande, d'avoir vu de près la loyauté des Irlandais et les souffrances qu'ils endurent. (Immenses applaudissements.) C'eût été un événement glorieux pour l'Angleterre; j'espère que cet événement ne se fera plus longtemps attendre. Je propose donc la santé de la Reine: puisse-t-elle vivre longtemps pour régner sur un peuple libre et uni! (Immenses applaudissements.) Le président propose ensuite un toast au prince Albert et à la famille royale. (Applaudissements.) (Le président boit aux applaudissements prolongés de toute l'assemblée.) A nos braves défenseurs de terre et de mer, l'armée et la marine! (Nouveaux applaudissements.)

Le président: Je propose un toast en l'honneur de M. O'Connell. (Applaudissements enthousiastes.) L'assemblée se lève en masse.

L'honorable président entre dans quelques développements sur les irrégularités du procès fait à M. O'Connell, sur la partialité du jury, puis il boit à la santé du libérateur.

Quand le tonnerre d'applaudissement provoqué par ce toast est apaisé, M. O'Connell se lève et dit:

Messieurs, je vous déclare que jamais je ne me suis trouvé dans un aussi grand embarras qu'en ce moment: je suis dominé, je suis écrasé par la situation. Le cachot n'a pas de terreurs pour mon esprit; ajoutez-y l'échafaud et la torture, et tout cela m'affectera moins que les compliments et l'honneur que vous voulez bien me faire. (Applaudissements.)

Comme il faut, Messieurs, que vous aimiez la justice! et que vous détestiez la tyrannie et l'iniquité, pour proclamer, ainsi que vous le faites ce soir, votre dégoût et votre haine pour une partialité révoltante! Quels sont mes titres à votre bienveillance et à votre appui? Je n'en ai qu'un: vous voyez en moi la victime de l'injustice. (On applaudit.) Vous trouvez que la loi a été violée en ma personne, et vous détestez cordialement ceux qui abusent du pouvoir dans un esprit d'iniquité. (On applaudit.)

Gloire à vous, Messieurs, vous faites des miracles, vous changez la défaite en victoire, et d'une condamnation vous faites une source de triomphe. (On applaudit.) Je suis heureux, je le dis en toute sincérité, oui, je suis heureux de ce qui m'est arrivé, parce que j'ai eu ainsi l'occasion de connaître toute la sympathie de l'Angleterre pour l'Irlande; et j'ai reconnu, dans la joie de mon âme, que des sentiments élevés au point de notre égard les classes moyennes et la meilleure partie des hautes classes, et que nous sommes nés pour être unis comme un peuple, et pour combiner nos efforts contre le monde entier. (On applaudit.)

Admirable spectacle que celui qui s'offre en ce moment à mes regards! Le rang, la position sociale, le talent et la vertu, tout est groupé ici: d'un côté, je vois sur les physionomies l'expression d'un caractère mâle et déterminé; et, de l'autre, je trouve sur de gracieux visages l'expression de la bienveillante sympathie. (Applaudissements.) Dans de tels sourires, que de force ne puisons-nous pas, nous autres athlètes de la vérité et champions de la patrie! Et vous accueillez de la sorte un condamné, un homme à qui les juges n'ont pas appliqué une loi définitive, mais pour qui ils ont pressuré la législation, afin d'en faire sortir une accusation monstrueuse! Il n'y a pas d'exagération dans ce que j'avance.

Une personne de l'auditoire, s'adressant à M. O'Connell: L'assemblée serait charmée, M. O'Connell, qu'il vous plût de vous avancer un peu.

M. O'Connell quitte la place qu'il occupait et s'avance un peu. (Acclamations générales.)

Messieurs, reprend l'orateur, j'étais occupé, je crois, à justifier l'enthousiasme avec lequel vous voulez bien m'accueillir: il est bon que vous sachiez que la conspiration pour laquelle j'ai été condamné est une conspiration sans mystère, sans plan, sans combinaison aucune. (On rit.) Ce sera, si vous voulez, un rêve de mes juges qu'ils ont commis à qu'il public, lorsqu'ils se sont réveillés. (On rit.)

Une dame anglaise, d'un grand renom littéraire, a fait le portrait d'un être imaginaire d'un volume extraordinaire et du caractère le plus féroce, et elle l'a baptisé du nom de Frankenstein; eh bien! la conspiration qui vient d'être jugée en Irlande est le Frankenstein de la loi. (Hilarité générale.) De même que le héros du roman est un être difforme et monstrueux, de même la révé de mes juges n'a rien de légal que la monstruosité. Eh! voyez combien cette conspiration était secrète et dangereuse! Elle avait pour confidentes les feuilles publiques. (On rit.) On s'est borné à dire: tels et tels sont éditeurs de certains journaux, et de plus ils appartiennent à une certaine association. Voilà notre conspiration trouvée, et me voici, moi, le conspirateur atteint et convaincu. (On rit.)

Notez bien que l'on ne disait pas: " Il y a eu des actes de violence et des désordres dans tel ou tel meeting." On n'eût pas pu avancer une telle assertion; rien de semblable n'avait eu lieu. Tous ces meetings avaient été pacifiques et légaux, et, ce qui vous paraîtra bien étrange, c'est qu'après 40 meetings légaux, le 41^e s'est trouvé être illégal et former la base de la conspiration.

Où g's! combien vous êtes forts en mathématiques! Tout le monde sait que 40 zéros ne forment pas une somme, et vous, vous décidez que 40 riens forment quelque chose! (Hilarité.)

Il me semble qu'ici les conspirateurs sont ceux qui torturent de la

nière et les faits et les lois : ils conspirent en effet contre la sainteté et la dignité de la loi. (On applaudit.) Un tel précédent posé on ne s'arrête pas. Depuis les jours de Jerogg et des Jeffries on n'a jamais vu pareille sentence.

Je désire que cela soit proclamé de l'extrémité de Cornouailles au point le plus élevé de l'Écosse, et que tout le monde le sache bien. La conduite du président dans le procès de Dublin ne saurait être justifiée par aucun gouvernement, ni par aucun parti.

Vous voyez, messieurs, comme je l'invite à prononcer une sentence mitigée contre moi. (Écoutez.)

Mon excellent ami, votre président, vous a dit que les catholiques romains me devaient l'émancipation des catholiques. Il eût pu ajouter, et je dis avec orgueil, que je n'ai cherché à faire triompher aucune préférence pour aucune croyance. A mes yeux, la religion est une question entre l'homme et son créateur ; il est injuste de priver un homme des droits civils à cause de ses croyances religieuses, et tout homme a le droit d'honorer Dieu suivant l'impulsion de sa conscience. Voilà dans quel esprit j'ai recherché et obtenu l'émancipation catholique. (Applaudissements.) Aussi ai-je fait une pétition pour obtenir l'émancipation des protestants en Angleterre, et voici la main [élevant la main] qui a rédigé la pétition : 28,000 catholiques romains l'ont signée. Trois fois les catholiques vinrent au pouvoir, ils ne persécutèrent jamais un seul protestant. (Écoutez.) Pas de jalousie, pas de rivalité entre nous, si ce n'est que nous voulions rivaliser de zèle pour assurer la liberté de conscience sur une base large et durable !

Assurément, il n'est pas un honnête Anglais qui ne s'associe à de tels principes, de même que pas un de vous, j'en suis sûr, ne croira à l'accident qui a exclu du jury 63 hommes.

Une voix. C'est une infamie.

M. O'Connell. Précisément, une infamie, et non pas un accident.

En Angleterre, on aime que les choses se passent légalement ; cela est si vrai que, deux hommes se battent-ils, en tout autre pays les passants interviennent et prennent fait et cause pour l'un ou pour l'autre ; en Angleterre, on n'arrange pour que tout se passe bien et que la loyauté préside au combat. (On rit.)

Quant à nous, Messieurs, nous n'avons été jugés ni bien, ni mal. (Écoutez.)

Les choses se sont passées de telle sorte que la poursuite est devenue une perquisition. Oui, je le proclame hautement, je n'ai pas été condamné légalement, et en prison je comprendrai parfaitement que je suis une victime.

Plusieurs voix. Vous n'irez jamais en prison.

M. O'Connell. Dans ma prison j'aurai pour moi ma conscience, qui m'élèvera au dessus de ma punition. (Applaudissements.) Quelques souffrances que j'endure pour ma patrie, je les endurerai avec plaisir, mais je veux avoir la satisfaction de protester contre tout ce qui a été fait. Partout où l'on parle la langue anglaise, en Amérique, en France, dans les Indes, dans tous les pays du monde, ma protestation sera entendue à la face du monde. Je dénonce cette persécution déshonnête et je proclame que je mets au défi ceux qui l'ont dirigée.

Pourquoi tous ces meetings, me dira-t-on ? Voulez-vous donc la séparation de l'Angleterre et de l'Irlande ? Je vous dois et je me dois à moi-même, parlant à des Anglais, de me justifier et de répondre à toutes les accusations entassées contre moi. D'abord, il n'y a pas d'union entre les deux pays : il y a un acte sur un parchemin : une feuille de parchemin, mais peu d'union véritable : car les deux pays ne sont pas identifiés ; il ne devrait plus y avoir entre les Anglais et Irlandais qu'une seule différence, celle de l'accent. (On rit.) Mais franchises, droits, privilèges, tout leur devrait être commun. Je demande au parlement de convertir ce parchemin en une union qui assimilerait l'habitant de Kent à celui de Cork, l'habitant de Mayo à celui de Lancashire. (Écoutez !) Pourquoi, si un habitant du pays de Galles n'est pas capable de battre cinq Irlandais, l'habitant de pays de Galles jouit-il d'une franchise plus large ? Eh bien, 800,000 habitants du pays de Galles nomment 28 membres, tandis que 850,000 habitants de Cork n'en élisent que 8 ! Je vous le demande, est-ce de la justice ? un tel état de choses doit-il durer ? [Non ! non !] Doit-on changer cet état de choses ? [Oui ! oui !] Encore un coup, il n'y a, dans un tel état de choses, ni probité, ni loyauté, ni raison, ni justice. [Non ! non !] Ne vous étonnez pas, Messieurs, des efforts que je n'ai pas cessé de faire pour établir des choses sur un meilleur pied. Comment voulez-vous que celui à qui ses compatriotes ont bien voulu décerner le prix affectueux et flatteur de père de la patrie, ne cherche pas à payer le dévouement par le dévouement ?

J'ai répondu à leur confiance illimitée en me faisant l'apôtre de cette doctrine dictée par l'humanité, qu'il n'est pas de succès politique au monde qui vaille une goutte de sang, et j'espère bien que le peuple irlandais sera fidèle à ce principe jusqu'à ce que sa longue sagesse et sa longue amitié portent leurs fruits.

L'orateur passe en revue les griefs de l'Irlande, et il termine en ces termes : Loin de moi la pensée de vouloir la séparation de l'Angleterre et de l'Irlande. Mais l'Angleterre a son parlement ; je demande que l'Irlande ait le sien, et que les lois soient les mêmes pour l'une et pour l'autre ; en un mot, je demande justice pour l'Irlande.

Loin de vouloir rendre justice à l'Irlande, que font les ministres ? Il nous insultent et nous qualifient de conspirateurs condamnés ! Les conspirateurs !... En première ligne c'est Peel, qui a sacrifié tous les principes ! C'est

le renégat Stanley, le plus acharné ennemi du bill de réforme, et sir James Graham, le dégoûté, qui a d'abord siégé d'un côté de la chambre et s'est ensuite assis de l'autre côté. Voilà, Messieurs, voilà les véritables conspirateurs ! Je vous les dénonce : ils ont conspiré contre le public. [Applaudissements.]—C'est à ceux qui veulent la loi, la loi à bon marché et intelligible, c'est à ceux-là à faire tous leurs efforts pour rendre l'union précieuse par une législature locale et par la combinaison parfaite d'un peuple ferme et loyal. [Longs applaudissements.]

Quelques assistants portent différents toasts, dont un aux dames, lequel soulève un enthousiasme général, et l'assemblée se sépare.

LA DAME D'APREMONT.

SUITE ET FIN.

On s'approcha de la place que devait occuper le factionnaire au revers de la muraille ; on dirigea les rayons du fanal de tous les côtés, et ce fut en vain. Il y avait en cet endroit de la plate-forme un enfoncement pratiqué dans l'épaisse muraille pour une de ces profondes fenêtres du vieux temps : on y trouva le malheureux soldat debout et raide comme un saint dans sa niche.

—Hé ! tu dors, toi, cria le sergent en lui secouant le bras... il est froid comme un marbre.

—Cet homme est malade, dit le capitaine en l'examinant au feu de la lanterne ; mets-lui le nez dans ta gourde.

Le factionnaire poussa un soupir, rouvrit les yeux et regarda autour de lui d'un air hébété.

—Hé bien ! nous avons donc perdu la tête ?

L'homme ne put encore répondre ; il reprit machinalement son fusil, qui avait glissé à ses côtés. Le sergent lui donna de nouveau la gourde ; le soldat avala deux ou trois traites d'eau-de-vie et trouva la force de dire, en rouvrant les yeux.

—Je le crois, que je suis fou.

On lui fit d'autres questions, mais il fut impossible d'en retirer de plus.

—Tu as entendu aussi la musique ?

—Oui... la musique...

—Allons, allons, interrompit le capitaine pensif, emmenez ces hommes et nous allons prendre nos mesures pour la journée.

On redescendit au corps-de-garde improvisé, qui fut rempli de bruit, d'explications et de disputes entre les soldats. Le capitaine était sorti. Vers les dix heures du matin, se promenant dans la cour en fumant sa pipe, il s'achemina vers la loge de Charlotte. Il trouva la jeune fille épluchant patiemment les légumes pour la soupe de la troupe.

—Hé ! bonjour, la belle enfant. Vous demeurez donc ici toute seule ! Et dites-moi, vous n'avez pas peur ? Cette bonne dame d'Apremont, dont on parle tant...

La jeune fille se leva toute troublée, et fit un signe de croix.

—La bonne dame ? mais elle n'a jamais fait de mal aux gens du château.

—L'avez-vous vu quelquefois ?

—Non, monsieur, je ne l'ai jamais vue.

—Mais vous y croyez pourtant.

—Si j'y crois, dit Charlotte en laissant tomber ses deux bras le long de son corps.

—Et vous savez l'histoire de cette bonne dame ?

—Je la sais comme on me l'a contée chez feu mon père.

—Eh bien ! contez-la moi, car je n'en sais que quelques mots. Comment cela se passe-t-il ?

—La bonne dame...

Charlotte se signa de nouveau.

—La bonne dame, comme on dit, gémit le soir en sa tour, de crainte que le félon ne vienne, et quand il menace le manoir, elle se promène avec sa grande hache d'armes, qui est aiguisée depuis bientôt mille ans.

Et pressée de questions par l'officier, Charlotte raconta dans son style naïf et pénétrant toute la chronique effrayante que le lecteur connaît déjà.

—C'est bien, dit le capitaine à la fin, avec un sourire, il est heureux qu'on vous ait chargée de faire la soupe, on peut compter que la bonne dame, regardant pour vous, ne renversera point la marmite.

Il s'en alla à pas lents, et tout ce qu'il put penser de ce récit et des événements de la nuit fut que quelque drôle voulait abuser de la tradition, pour faire peur aux hommes de la compagnie. Il croyait d'ailleurs être le seul instruit de tous les détails qui concernaient la bonne dame. Mais tous les soldats, à son insu, avaient interrogé Charlotte comme lui, et la manière dont la jeune fille récitait la chronique avait transi d'effroi les plus braves.

Sur le milieu du jour le capitaine commanda une visite générale du château. Rien ne fut oublié ; on fouilla les corridors, les tapisseries, les armoires ; on souleva l'une après l'autre les pierres ruinées de la tour, et il fallut bien s'en retourner sans avoir rien découvert ; mais le capitaine dit au sergent :

—Ne mettez qu'un seul homme ce soir au pied du degré, et qu'il nous avertisse quand il entendra la musique. Après tout, se dit-il en lui-même, on ne doit pas mettre à ceci plus d'importance qu'il ne faut.

Il ne voulait point laisser à ses hommes le temps de reconnaître qu'ils avaient peur ; mais il vit à mesure que la soirée s'avavançait, qu'au lieu de se livrer comme à l'ordinaire à leurs jeux bruyants, ils se rassemblaient en groupe et s'entretenaient à voix basse.

A une heure du matin, dans le silence du corps-de-garde, l'homme apporta

avance fit donner l'alarme au sergent, qui réveilla le capitaine. L'ordre fut donné par terre en riant.

—Allons! sur pied! Ne laisse que six hommes ici, sergent! Je veux que tout le monde voie ce que c'est que le Diable!

Le capitaine avait bien remarqué dans le jour qu'on ne pouvait pénétrer dans la tour de la bonne dame que par la grande galerie, à moins de se risquer sur des degrés rompus et presque impraticables. Il se contenta d'envoyer deux ou trois hommes au pied de la tour, de crainte que les lutins ne s'échappassent par là. La plus grosse troupe se dirigea vers le grand escalier qui menait à la galerie. On s'était muni de torches, de crainte que les lanternes ne vissent à manquer par quelque accident. En passant par ces long corridors, où se jouait la sinistre lueur des torches, les soldats éprouvés par la nuit passée se rabattirent insensiblement vers la queue du cortège.

La lourde porte de la galerie était fermée, ce qu'on n'avait point encore remarqué. Trois hommes la poussèrent d'une main forte, et le grand vent qui s'en échappa éteignit une torche en souffletant celui qui la portait.

—N'as-tu rien vu passer? dit le sergent au soldat qui était près de lui.

—Non, dit l'autre, j'ai rien vu, mais j'ai reçu d'un coup la valeur de vingt-cinq taloches.

Toute la troupe et le capitaine lui-même demeurèrent immobiles d'étonnement en voyant la galerie, où l'on s'attendait à trouver des ténèbres épaisses, éclairée par un grand feu allumé dans la haute cheminée du fond. Les flammes se jouaient dans l'âtre immense, allongeaient de longs reflets rougeâtres sur les planchers, jus-qu'aux pieds des militaires, et les vieilles armures rangées le long des parois étincelaient çà et là avec des effets singuliers. On remarqua surtout que le casque fermé qui surmontait une de ces figures guerrières, enflammé par moments d'une vive clarté, semblait jeter du feu par la visière.

—Attention! dit le capitaine, nous voici en pleine diablerie. Rira bien qui rira le dernier; étendez-vous de manière à fermer le passage, et marchons pas à pas.

Un silence qui commençait le silence s'éleva parmi la troupe; chacun sentait son souffle, et l'on entendit distinctement au dehors de tristes accords qui partaient du fond de la galerie et semblaient se rapprocher. Plusieurs militaires, qui ne s'en aperçurent point, sentirent dans l'ombre leur front baigné de sueur. On garda le même silence. Le lutin se rapprochait, puis une voix sourde et plaintive chanta sur sa lugubre cadence:

Le maître n'est pas au manoir;
Va-t-en, félon, car il fait noir.
L'œil du hibou luit sous son aile;
Madame veille en sa tourelle,
Son cœur est d'or, sa main de fer;
Ouvre-toi, porte de l'enfer.

—Vingt mille morts! s'écria le sergent, il a remué!

—Qui? dit le capitaine.

—Il remue! il montre le ping! Ne le voyez-vous pas? l'homme au casque!

O terreur! on vit distinctement la dépouille guerrière que montrait le sergent étendre le bras et brandir sa bannière. Un accès d'épouvante ébranla la troupe.

—Comme je m'appelle Tartaste, dit le capitaine, si quelqu'un fait un pas en arrière, je lui passe mon sabre au travers du ventre.

Il tira son sabre en effet, mais il demeura lui-même pétrifié par l'inexplicable spectacle qu'il avait sous les yeux. Les effigies des vieux barons s'agitaient entre elles avec un instre cliquetis d'armes froissées; leurs bras s'élevaient d'un air menaçant; les cimiers des casques, les lances et les vieux pennons tremblaient en secouant des flots de poussière, comme autrefois dans les mêlées.

—En avant! s'écria le capitaine furieux, si ces ferrailles remuent, ne voyez-vous pas qu'on les fait remuer, et nous allons saisir le misérable qui tient les ressorts.

Il entraîna par la terreur les soldats éblouis sur ses pas. En même temps une figure de femme habillée de blanc et tenant une hache qui voltigeait autour de sa tête avec mille éclairs, se précipita du fond de la galerie volant et bondissant plutôt qu'appuyée sur le sol par des moyens naturels.

À cette affreuse vue, nulle force humaine n'aurait pu retenir les soldats. Ils s'enfuirent tous en hurlant, entraînant le capitaine au milieu d'eux. Le dernier qui put détourner la tête vit la figure blanche tourner sur elle-même et s'abîmer dans le plancher. On s'aperçut au corps-de-garde, et dans l'épouvante qui allait croissant, que cinq ou six hommes étaient blessés, s'étant jetés, culbutés, inulnt les uns les autres dans des escaliers ténébreux. La voix des chefs n'étant plus connue, les bagages furent pillés au hasard. Les blessés eux-mêmes trouvèrent des forces pour fuir, et, en cinq minutes, toute la troupe était en fuite dans les bois aux premières clartés du jour. Le capitaine, hors de lui, s'égosilla à crier que les premiers fuyards seraient fusillés, mais le pauvre officier vit bien qu'un pareil événement était sans remède.

—C'est aussi par trop fort, lui dit le sergent demeuré seul à ses côtés, et je ne sais pour ma part ce que vous en pensez.

—Je pense que j'ai affaire à des traîtres, et qu'il faut malgré eux sauver l'honneur de la compagnie. Voilà le grand jour: va me chercher mon manteau, là-bas.

Le sergent obéit, mais de manière à faire valoir le courage. Cependant le capitaine, s'approchant de la loge de Charlotte, fit mine de tirer de sa poche un grand papier qui n'était en réalité qu'une carte de géographie.

—La belle enfant, cria-t-il en ouvrant la porte, on vous quitte: je viens de recevoir un ordre pressant qui nous invite à nous remettre en marche au point du jour.

Il se tourna vers le sergent, qui revenait le manteau sur le bras.

—Sergent, vous êtes-vous assuré qu'il n'y a point de traîtres dans la maison. Faites former les rangs et en route! l'ordre est sévère...

Il dit plus bas au sous-officier:

—Il ne faut pas laisser à ces brigands le plaisir de se moquer de nous... Mais je n'entends rien là-dedans, la fille n'y est pas.

En effet, la loge était déserte, et l'on voyait sur une table grossière la lampe et le tricot de la jeune fille.

—Eh bien! tant mieux, reprit l'officier, elle ne nous verra point partir.

Ils passèrent la grille en doublant le pas, et sans voir, fort heureusement, un homme qui n'eut que le temps de se jeter dans l'angle d'un montant de la grille, sur le point de se rencontrer avec eux face à face.

La voix et les pas des deux militaires s'éloignèrent et se perdirent peu à peu. L'homme caché prêta l'oreille, allongea le cou, n'osant encore quitter sa cachette. Le départ du gros de la troupe l'avait trompé. Il avait cru le château désert quand il avait failli se trouver sur les pas de l'arrière-garde. Ayant donné le temps nécessaire à la prudence, il courut droit à la loge, appela, et ne trouvant personne, il monta au château.

Cet homme portait le costume des paysans, et pour ne point retenir trop longtemps l'attention du lecteur sur un personnage peu important, on dira de suite que c'était ce même Géroste, sabotier du lieu, qui avait délivré Charlotte l'étrange diplôme que celle-ci avait montré au capitaine.

Le paysan franchit à longues enjambées le grand escalier, éclairé à cette heure d'un joyeux soleil; il parcourut l'une après l'autre toutes les pièces de la salle inhabitée, en homme qui les connaissait bien, et parvenu dans la grande galerie, où régnait un certain désordre, il poussa un cri en voyant de loin une femme vêtue de blanc renversée sur le plancher. Il courut à elle, il l'appela:

—Charlotte! Charlotte!

Point de réponse, Charlotte était immobile, froide comme un marbre, et tenait encore dans son point crispé une hache que le paysan ne lui ôta qu'à grand-peine; il frappa dans cette main, il mit la sienne sur le cœur, dont les battements étaient faibles; et manquant de tout secours contre un tel évanouissement, il prit la jeune fille dans ses bras, et descendit dans un potager qui abrégait le chemin menant aux premières habitations. Charlotte donna quelques signes de vie au grand air, mais ne poussa que des gémissements. Une heure après, elle rouvrit les yeux dans une ferme voisine, au milieu des gens du pays qui lui prodiguaient des soins. On lui avait ôté ses habits d'emprunt pour l'envelopper chaudement dans une couverture de laine, devant un bon feu de bournées.

—Et comment avez-vous pu faire?... disait-elle en halbutant.

—Ils sont partis! ils sont partis, lui répétaient ces braves gens.

—J'ai cru qu'ils m'avaient tuée...

—J'en suis sûr, dit un vieux paysan, qu'ils vous leur avez fait plus de mal, que eux à vous. Mais contez-nous donc tout ça.

La curiosité était si grande parmi tous ceux qui étaient là, que Charlotte, malgré sa faiblesse, essaya de la satisfaire.

—Vous savez donc comment les soldats sont venus chez nous... Ils n'ont pas été bien méchants, mais ils cherchaient partout pour ruiner nos bons maîtres, que j'en avais de minute en minute des saisissements... S'ils avaient fini par découvrir les caches... Et puis ils voulaient mettre le feu au château avant de s'en aller... Le cuisinier me l'a dit... Pour lors, la nuit, je m'en allais chanter comme ça dans la tour, la chanson de la bonne dame, avec l'instrument de mademoiselle... que je tappais, comme ça, par moments... Rien que d'y penser... J'ai failli en mourir de peur... le premier soir....

—C'est drôle qu'on se fasse comme ça peur à soi-même, observa un paysan dans le groupe attentif.

—Je t'y voudrais voir, toi, dit une femme; c'était crainte de la rencontrer, la vraie bonne dame.

—Vraiment oui, dit Charlotte, je comptais qu'elle ne ferait point de mal à une pauvre fille qui prenait l'intérêt de la maison comme elle... C'est égal, je tremblais bien, dans cette tour... Pour lors, hier, j'avais attaché des ficelles à tous les portraits de M. le comte, même que Géroste m'a aidé, et qu'il a porté du bois pour le feu... Quand je les ai entendus monter, je me suis mise à chanter, mais je n'en avais guère envie... et je tirais les cordes, et tout remuait, qu'on avait dit une douzaine de revenants qui traînent leurs chaînes... mais ils avançaient tout de même... alors je me suis jetée au-devant, comptant bien mourir, et je suis devenue comme folle... J'avais tellement peur... je croyais déjà être dans l'enfer... et puis je suis tombée, et je ne sais plus ce qui s'est passé.

—Vous avez tout de même bien réussi; les soldats ont eu peur, puisqu'ils sont partis sans rien emporter, et M. le comte retrouvera un jour son château.

Il ne faut pas demander si ces braves gens admirèrent et félicitèrent à l'envi la pauvre fille, qui parut bientôt remise. Chacun dans le pays lui fit conter son histoire, et chaque maison se faisait une fête de la recueillir, car on ne voulait plus qu'elle demeurât toute seule au château.

Cependant les fureurs de la guerre s'adoucièrent: les années s'écoulèrent, et la France put jouir de quelque tranquillité. En 1804, M. d'Apremont, instruit de l'état de ses biens et de ce qu'avait fait Charlotte pour les conser-

ver, se fit précéder par des gens d'affaires qui fixèrent le jour de son arrivée. On se souvient encore dans le pays de la touchante cérémonie qui eut lieu à cette occasion : Charlotte, en habits de fête, à la tête des paysans, voulut présenter elle-même à son maître les clés de son château. On devine les pleurs, les cris, les transports de joie, du plus loin qu'on aperçut le carrosse. M. le comte, sa femme, ses enfans firent tour à tour à leur fidèle servante l'honneur de la serrer dans leurs bras. La chère fille ne pouvait parler, et cette émotion laissa découvrir aussitôt un malheur qui empoisonna la joie commune. La tête et les mains de Charlotte s'agitèrent convulsivement durant quelques minutes, comme si elle eût été hors de sens. Depuis la funeste nuit de la tour, elle était sujette parfois à cette sorte de tremblement et de convulsion, qu'aucun médecin, ni alors, ni depuis, ne put guérir. On pense bien que M. d'Arpement lui donna au château l'asile et les dédommagemens qu'elle méritait. Elle y a veillé au milieu des enfans de son maître ; et peut-être n'est-elle point morte à l'heure qu'il est. E. O.

FIN.

DECES.

—En cette ville, le 7 du courant, vers 9 heures du soir, Dame Catherine Picard, Veuve de feu Louis Barré, à l'âge de 56. ans après une longue et douloureuse maladie, supportée avec une résignation vraiment exemplaire. Elle se distinguait particulièrement par son amour pour les affligés, son dévouement pour les pauvres qui perdent en elle un vrai soutien. Elle laisse pour déplorer sa perte plusieurs enfans et un grand cercle de parens et d'amis qui ne peuvent l'oublier de longtems.

MESSEURS,

LES circonstances malheureuses où je me rencontre en ce moment par suite de l'accident qui vient encore d'ajouter à ma détresse par un incendie désastreux de plusieurs centaines de piastres, me contraignent de m'adresser de nouveau à l'indulgence de mes compatriotes et les supplier de n'attribuer qu'à ces mêmes circonstances le retard que je pourrais apporter à l'accomplissement de la VENTE que je m'étais si joyeusement proposé d'effectuer dans le cours du mois de FÉVRIER dernier. S'il fallait énumérer et détailler les causes de ce retardement, je n'en finirais plus. Qu'il suffise donc à la libéralité de mes concitoyens de leur mettre sous les yeux, les troubles et les peines que je me suis données, pour parvenir au but de leurs propres desirs et croire à la sincérité de mes sentimens d'honnêteté dans toutes mes transactions, surtout en jetant un coup d'œil sur ma conduite passée, à l'appui de laquelle je me glorifie d'avoir les recommandations qui suivent ma présente adresse. [L'acte de vente est maintenant, déposé chez J. A. LABADIE, N. P., à Montréal.]

Qu'on s'attache principalement à savoir que ce délai en question n'excèdera pas le terme de la présente année et que le résultat de toute l'affaire me sera d'autant plus honorable que mes efforts en auront été moins couronnés de succès auxquels s'attendaient.

Votre, etc.

J. B. CADIEUX.

NOUS Soussignés, certifions que le nommé JEAN-BAPTISTE CADIEUX, ci-dessus, est une personne d'une haute respectabilité, reconnu pour franc et honnête dans toutes ses transactions commerciales et autres quelconques, en outre que tous les faits allégués en sa présente DÉCLARATION sont fondés sur la vérité toute entière. En foi de quoi, nous n'hésitons nullement à lui donner les présentes pour lui servir à toutes fins que de droit.

POINTE AUX TREMBLES.

- | | |
|------------------------|--------------------------------------|
| Ed. Labelle, Ptre. | Pascal Beaudry |
| Pierre Dubreuil, J. P. | Cléophas Chagnon |
| Jos. Laporte | Charles Bazinet |
| Louis Reeves | Frs. Monet, ancien marguillier |
| L. M. Mignault | Casim. Lachapelle, margr. de l'œuvre |
| Cyriac Beaudrault | Charles Reeves |
| Etienne Laramé, | Ambroise Morand, |
| ancien marguillier | ancien marguillier |
| Louis Brouillet | Pierre Bélair |
| Magloire Dubreuil | Joseph Etienne |
| Marc Campbell | |

LONGUE POINTE.

- | | |
|--------------------|-------------------------|
| Ed. Lecourt, Ptre. | J. G. Laviolette, J. P. |
| M. Raymond | John Dillon |
| John Clark | Michel Archambault |
| Louis Archambault | J. B. Morin |
| Joseph Vinet, | |

MONTREAL.

- | | |
|----------------------|--------------------|
| J. A. Labadie, J. P. | L. S. Martin |
| Seraphino Giraldi | Ignace Renaud |
| A. Giard, avocat. | Alexis Trudeau |
| François Lacoste | C. Sahourin, M. D. |
| M. Boulet | N. Villeneuve |
| Salomon Lippé | J. Thompson |
| Amable Duprat | Antoine Demers |
| W Kurczyn | Ed. Porteous. |
| J. Tiffin. | |

Frs. Armand, J. P. St. Joseph de la Rivière des Prairies.

Ornemens d'Eglise.

AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sous-signé, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabriquans de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

A M. J. C. ROBILLARD, }
New-York. }

«Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

«Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

«Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique.» Les échantillons des objets les

PLUS BEAUX et LES PLUS NOUVEAUX, seront exposés à Montréal, aux Magasins de JOSEPH ROY, Ecr., et plus tard à Québec, chez G. D. BALZARETTI, Ecr.

On remplira avec un soin tout particulier les ordres en tout genre, qu'on voudra bien remettre pour OBJETS D'ÉGLISE.

On fera venir les ORNEMENS tout faits, si on le préfère.

J. C. ROBILLARD,
No. 32, Beaver à l'encoignure de Broad Street, New-York.

MANUEL

OU
REGLEMENT DE LA SOCIETE DE TEMPERANCE,
DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR
M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.
Prix : trente sols ; quatorze schellings la douzaine.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARKE et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.
CHAPELEAU ET LANOTHE.

LE JOURNAL D'AGRICULTURE CANADIEN.

LE SOUSSIGNÉ annonce respectueusement qu'il a commencé la publication d'un Journal mensuel, dans la langue française, qui sera exclusivement dévoué à la dissémination d'informations utiles pour les agriculteurs.

Les fermiers et autres qui ont un intérêt au bien du pays sont priés de lui donner leur support. Les ordres devront être adressés francs de port aux imprimeurs Lovell et Gibson, rue St. Nicolas, qui y donneront une prompt attention.

2 avril 1844.

WM. EVANS,
Editeur et propriétaire.

A V I S.

ON demande à St. VALENTIN un MAITRE D'ÉCOLE marié. S'il savait les langues Française et Anglaise, il serait préféré. S'adresser à JOSEPH BISSONNET, écuyer, Commissaire d'Ecole.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion,	3s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, Ptre.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, Ptre.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.